



---

## CONVOCATION DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies se réunira lors de la 129<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, du lundi 7 au mercredi 9 octobre 2013.

### 1. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU
3. Suivi du Programme d'action d'Istanbul de 2011 en faveur des pays les moins avancés
4. Incidences du Traité sur le commerce des armes adopté récemment, et mesures de suivi
5. Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (non-prolifération des armes de destruction massive)
6. Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables (en particulier des peuples autochtones et des personnes handicapées)
7. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies à l'Assemblée
8. Autres

### 2. CALENDRIER DE TRAVAIL

La Commission se réunira le lundi 7 octobre de 9 à 13 heures pour examiner les points 1, 2 et 3 de son ordre du jour, et de 14 h.30 à 18 h.30 pour traiter les points 4 et 5. Le mercredi 9 octobre, elle se réunira de 9 à 13 heures pour examiner le point 6 de l'ordre du jour, adopter son rapport et traiter des autres questions.

### 3. PARTICIPATION

Tous les Membres de l'UIP, Membres associés et organisations internationales et autres entités participant à l'Assemblée en qualité d'observateurs, sont invités à prendre part aux travaux de la Commission.

Conformément à ce qui a été décidé par les organes directeurs de l'UIP lors de la précédente Assemblée, à Quito (mars 2013), la Commission UIP des Affaires des Nations Unies va devenir la quatrième Commission permanente de l'UIP et se réunira à chacune de ses Assemblées. Dans ce cadre, la Commission des Affaires des Nations Unies conservera son mandat exclusif qui consiste à orienter l'évolution des relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP et à faciliter l'élaboration de la contribution des parlements aux grands processus de l'ONU.

Aussi les Parlements Membres sont-ils encouragés à s'organiser de façon que des membres de leur délégation assistent aux sessions de la Commission des Affaires des Nations Unies et y prennent une part active. Afin de les aider à se préparer à ces réunions, des notes explicatives portant sur les différentes réunions de la Commission seront mises à disposition sur la page web de l'Assemblée, à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/conf-f/129agnd.htm>.

### 4. GROUPE CONSULTATIF

Le Groupe consultatif a pour mandat de conduire les travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Il se réunira le mardi 8 octobre de 17 à 18 h.30 pour établir le projet de rapport de la Commission et débattre des ses activités futures.

### 5. LANGUES DE TRAVAIL

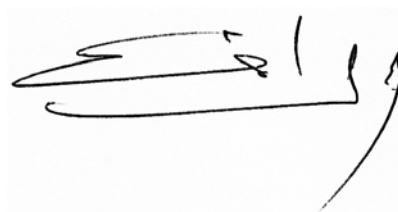
Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée depuis et vers les deux langues officielles de l'Organisation, à savoir l'anglais et le français, ainsi que l'arabe et l'espagnol, aux réunions de la Commission. Trois autres cabines ont été réservées pour le chinois, le japonais et le russe.

Les délégués peuvent, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à condition qu'ils aient pris les dispositions nécessaires pour que leur discours soit interprété dans l'une des langues officielles de l'UIP et que des copies du discours aient été remises à la Chef interprète suffisamment à l'avance et au plus tard deux heures avant qu'il soit prononcé.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses au sein de la Commission, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI  
Président  
de l'Union interparlementaire